

## Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35

## CARTON BLANC

### Modalités d'application, à jour au 1/09/2024

Il s'agit d'une exclusion temporaire d'une durée de **10 minutes** (de temps de jeu effectif). Elle s'applique dans toutes les compétitions du district 71 (Catégorie U15 à Seniors).

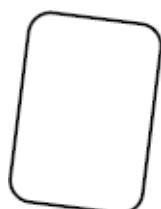


Tous les joueurs de champ peuvent écoper d'un carton blanc **Y COMPRIS LE GARDIEN DE BUT.**

L'arbitre notifie à un joueur l'exclusion temporaire du terrain pour une durée de 10 minutes et pour les **4** motifs suivants :

- ✓ **Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes,**
- ✓ **Retarder la reprise du jeu,**
- ✓ **Ne pas respecter la distance sur les remises en jeu (Coup Franc, Corner, balle à terre ou Rentrée de Touche),**
- ✓ **Quitter le terrain ou y pénétrer sans autorisation préalable de l'arbitre.**

### **Un seul carton blanc par rencontre et par joueur :**



L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur **qu'une seule fois durant le match.**

Dans un même match, Un joueur peut recevoir un carton blanc avant un carton jaune et /ou inversement, un carton blanc après un 1er avertissement. Ainsi, si un joueur a déjà reçu un carton blanc et qu'il se rend coupable d'une infraction méritant de nouveau un carton blanc, la sanction sera alors transformée en carton jaune automatiquement (avertissement).

### **Notification sur un Arrêt de Jeu :**

L'exclusion temporaire doit être notifiée à un joueur lors d'un arrêt de jeu. Au cas où l'arbitre n'arrêterait pas le jeu sur le fait en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu suivant.

Le joueur quitte alors le terrain et ne pourra revenir qu'au terme des 10 minutes, et après accord de l'arbitre.

**NOUVEAUTE : le joueur exclu 10mn ne revient sur le terrain qu'au cours d'un arrêt de jeu à présent.**

Le joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction.

Ce joueur va **sur le banc de touche de son équipe**. Il :

- ✓ Est autorisé à s'échauffer dans la zone prévue à cet effet avant de revenir en jeu.
- ✓ Reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel.

## Décompte du Temps



Le décompte du temps (10 minutes) sera effectif à partir de la reprise du jeu consécutive à la sanction. Il est sous la seule responsabilité de l'arbitre.

Les 10 minutes d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (hors temps de remplacement, de blessure, de tentatives volontaires de retarder le temps de jeu).

Cette durée est laissée à l'appréciation de l'arbitre.

## A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire,

Le club peut faire entrer sur le terrain :

- ✓ Soit le joueur exclu temporairement,
- ✓ Soit un remplaçant régulièrement inscrit sur la feuille de match. (Entrée sur le terrain lors d'un arrêt de jeu également).

Pour le cas du joueur exclu temporairement, l'arbitre donne son accord au joueur de revenir uniquement pendant un arrêt de jeu. Ce dernier doit pénétrer sur le terrain à la hauteur de la ligne médiane.

## Un gardien de but peut recevoir un carton blanc

Il sera remplacé dans sa fonction de gardien par un des joueurs de champ le temps de son exclusion temporaire, avec changement de maillot.

## Equipe à moins de 8 joueurs

Pour disputer une rencontre, toute équipe de foot à 11 doit comporter au moins 8 joueurs sur le terrain, gardien inclus. Si d'aventure, et que suite à un carton blanc infligé par l'arbitre, l'équipe se retrouve à moins de 8, le match est alors arrêté. L'arbitre établira un rapport à adresser sous 48H à : [secretariat@district71.fff.fr](mailto:secretariat@district71.fff.fr)

## En fin de Période

Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée. Si cette situation se produit en première mi-temps (y compris celle de la prolongation), le joueur doit purger la durée restante de la sanction en deuxième mi-temps. Un joueur exclu temporairement n'ayant pas purgé l'ensemble de sa sanction à l'issue du temps réglementaire peut participer à la séance de tirs au but (IFAB).

## En fin de Prolongations :

En cas de prolongations, et si un joueur écope d'un carton blanc (à la 116<sup>ème</sup> minute par exemple), celui-ci pourra tout de même participer à une éventuelle épreuve des tirs au but, et ce même s'il n'a pas entièrement purgé sa sanction. Ceci, en raison du fait que l'épreuve des *tirs au but* (*Loi 10 : déterminer l'issue d'un match*) est totalement indépendante du reste du match.

**Important : Les cartons blancs attribués lors de la rencontre seront notifiés sur la feuille de match.**

Autour de la feuille

Expulsion hors match

avant-match

après-match

Carton

Minsu Carte 1 45

Minsu Carte 2 67

Comportement antisportif

Comportement antisportif

Il y a 2 élément(s) enregistré(s).